



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Communiqué de presse

Jeudi 18 juin 2026

ROCHES BLANCHES : LE DÉPARTEMENT RÉAFFIRME SA VOLONTÉ D'UNE DÉMARCHE APAISÉE

La vente du site des Roches Blanches au Département du Finistère a été entérinée par la cour d'appel de Paris le 10 juin dernier. Le Département réaffirme sa volonté de mener à bien son projet de restauration écologique d'un site exceptionnel, dont l'intérêt général est reconnu par tous les partenaires institutionnels impliqués, tout en maintenant le dialogue avec les occupants illégaux, et ce malgré leurs récentes déclarations.

Le Département s'étonne et s'inquiète de voir les occupants illégaux des Roches blanches évoquer dans la presse une « seconde phase de la lutte », dans l'espace public notamment.

Leurs recours ayant tous été rejetés par la Justice, il est légitime de s'interroger sur les actions de « lutte » que ce collectif annonce désormais vouloir mener.

Cette déclaration ne contribue pas à apaiser le débat.

Pour sa part, le Département continuera à avancer sereinement vers le projet de renaturation du site des Roches Blanches, projet validé par le tribunal judiciaire d'Auxerre.

Le Département poursuivra dans sa volonté de dialogue, comme il l'a fait à travers un courrier adressé à tous les occupants du site afin de leur proposer, à compter du jour où il serait propriétaire, une période de plusieurs mois pour leur permettre d'organiser leur départ, sans aucune brutalité. Il accompagnera les occupants qui le souhaitent vers l'emploi et le logement dans le cadre du droit commun.